



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.3/1995/15
17 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-huitième session
27 février-3 mars 1995
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Note du Secrétaire général

* E/CN.3/1995/1.

95-01385 (F) 060295 080295

9501385

/...

RÉSUMÉ

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, dont le texte figure en annexe. Ce rapport contient des recommandations concernant les modifications à apporter à la partie de la Classification centrale de produits provisoire (CPC) consacrée aux services et fait le point sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de Voorburg. On trouvera des recommandations détaillées concernant la révision de la CPC provisoire dans un document intitulé "Recommandations détaillées du Groupe de Voorburg concernant les modifications à apporter, en matière de statistiques des services, à la partie de la Classification centrale de produits provisoire consacrée aux services"; ce document est soumis à la Commission pour information et n'est actuellement disponible qu'en anglais, en raison du caractère technique et provisoire des recommandations détaillées qu'il contient.

La section I (par. 5 et 6) du présent rapport décrit les méthodes employées par le Groupe de Voorburg; la section II (par. 7 à 10) définit l'objet et le champ du rapport et des recommandations du Groupe; la section III (par. 11 à 20) contient une introduction générale aux recommandations détaillées elles-mêmes et précise notamment la structure des modifications recommandées ainsi que celle des modifications déjà conseillées dans les notes explicatives; la section IV (par. 21 à 28) traite de la direction à imprimer à l'avenir aux travaux sur la partie de la Classification consacrée aux services; tandis que la section V (par. 29) présente les points à examiner.

Annexe

RAPPORT DU GROUPE DE VOORBURG SUR LES STATISTIQUES DES
SERVICES : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MODIFICATIONS
À APPORTER À LA PARTIE DE LA CLASSIFICATION CENTRALE DE
PRODUITS PROVISOIRE CONSACRÉE AUX SERVICES

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	3
I. MÉTHODES	5 - 6	3
II. OBJET ET CHAMP DU PRÉSENT RAPPORT	7 - 10	3
A. Objet	9	4
B. Champ	10	4
III. INTRODUCTION AUX RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES	11 - 20	5

/...

A.	Structure de la Classification centrale de produits provisoire	12 - 15	5
B.	Notes explicatives	16 - 20	6
IV.	PERSPECTIVES	21 - 28	6
A.	Structure et détail de la partie de la classification centrale de produits provisoire consacrée aux services	24 - 25	7
B.	Contribution du Groupe de Voorburg	26 - 27	7
C.	Rapports avec d'autres classifications	28	8
V.	QUESTIONS À EXAMINER	29	8

INTRODUCTION

1. Le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services a été créé à la demande de la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, afin d'aider à l'élaboration d'une Classification centrale de produits dans le domaine des services. Les conclusions et recommandations du Groupe ont été incorporées à la Classification centrale de produits provisoire (CPC), dont la Commission de statistique a examiné et approuvé la version définitive à sa vingt-huitième session.

2. Depuis la publication de ce texte^a, les membres du Groupe de Voorburg ont testé certaines parties de la CPC; ils ont élaboré des enquêtes types afin de faciliter la collecte de données normalisées et poussé plus avant leurs travaux de recherche.

3. À la huitième réunion du Groupe de Voorburg, la Division de statistique lui a demandé d'établir un rapport sur la CPC qui serait présenté à la Commission de statistique à sa vingt-huitième session; le présent rapport a été établi en réponse à cette demande.

4. Le présent rapport est divisé en deux parties. La première, qui figure dans le présent document, consiste en une introduction générale aux travaux du Groupe de Voorburg sur la révision de la partie de la CPC consacrée aux services. La seconde, qui contient des recommandations détaillées concernant la révision de la CPC en matière de services et questions connexes, figure dans un document intitulé "Recommandations détaillées du Groupe de Voorburg concernant les modifications à apporter, en matière de statistiques des services, à la partie de la Classification centrale de produits provisoire consacrée aux services", qui est soumis à la Commission pour information et n'est actuellement disponible qu'en anglais, en raison du caractère technique et provisoire des recommandations détaillées qu'il contient.

I. MÉTHODES

5. À la demande de la Division de statistique, le Groupe de Voorburg a créé un sous-groupe des classifications chargé d'élaborer un ensemble provisoire de recommandations sur la base de toutes les informations fournies par les membres du Groupe qui avaient utilisé ou appliqué la CPC. Ce Sous-Groupe s'est réuni à Heerlen (Pays-Bas) en mai 1994 et a examiné les groupes et classes de la partie consacrée aux services, au sujet desquels des membres du Groupe de Voorburg avaient présenté des rapports. Il a également tenu compte des résultats obtenus par l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), en particulier en ce qui concerne sa classification des produits par activités.

6. Le Groupe de Voorburg a adopté son rapport sur la CPC à sa neuvième réunion (Sydney, octobre 1994).

II. OBJET ET CHAMP DU PRÉSENT RAPPORT

7. Le Groupe de Voorburg avait fixé au présent rapport un objectif limité : il s'agissait de rendre compte des résultats qui avaient été obtenus lors de l'application ou de la mise à l'essai de la CPC et qui étaient consignés dans

/...

des documents présentés par ses membres aux réunions du Groupe depuis la publication de la CPC (voir la bibliographie des recommandations détaillées). Toute incompatibilité entre les différentes propositions a été éliminée de façon à produire un seul ensemble de recommandations concernant la structure et les notes explicatives de la CPC.

8. On a constaté, au cours des débats, qu'un certain nombre de problèmes restent à résoudre (voir la section 3 des recommandations détaillées).

A. Objet

9. Les résultats obtenus par le Groupe de Voorburg et les recommandations qui figurent dans le présent rapport portent sur la partie de la CPC consacrée aux services, à savoir les divisions 61 à 99. La division 91 (Administration publique) et les divisions 61, 62 et 63 (Services de commerce) n'ont pas été prises en compte aux fins de la présente analyse, même lorsque des rapports avaient été présentés à leur sujet, à l'exception du groupe 633 (Services de réparation d'articles personnels et domestiques). On n'a pas examiné la question de savoir s'il était possible d'appliquer au commerce les catégories relatives aux biens et si oui, de quelle façon.

B. Champ

10. On trouvera ci-après une récapitulation des groupes, classes et sous-classes de la CPC retenus aux fins de la présente analyse, c'est-à-dire total (à l'exclusion des biens transportables; biens non transportables; services de commerce, à l'exclusion des réparations; administration publique) :

Groupes retenus (indicatif à trois chiffres)	
Total	85
Classes retenues (indicatif à quatre chiffres)	
Total	214
Sous-classes retenues (indicatif à cinq chiffres)	
Total	441
Groupes intégralement ou partiellement testés (indicatif à trois chiffres)	
Total	33
Intégralement testés ^a	24
Partiellement testés	7
Enquêtes types nécessitant des essais plus poussés ^a	2
Sous-classes intégralement ou partiellement testées	
Total	214
Sous-classes testées et approuvées ^b	60
Sous-classes modifiées ^c	88
Sous-classes appelant un complément d'analyse	39
Sous-classes non encore testées	27

Groupes non encore testés (indicatif à trois chiffres)	
Total	52
Sous-classes non encore testées	
Total	227

^a L'un des 24 groupes (indicatif à trois chiffres) indiqués à la rubrique "Intégralement testés" nécessite également des essais plus poussés.

^b Aucune modification n'est proposée.

^c À l'exclusion des sous-classes dont l'indicatif a changé sans que leur définition ait été modifiée.

III. INTRODUCTION AUX RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES

11. Les recommandations détaillées (voir plus haut par. 4) comportent trois sections :

- a) Structure de la CPC (sect. I);
- b) Notes explicatives (sect. II);
- c) Quelques problèmes non résolus (sect. III)

A. Structure de la Classification centrale de produits provisoire

12. La section I des recommandations détaillées décrit les recommandations du Groupe de Voorburg concernant chacun des éléments de la CPC dans les domaines retenus et indique les problèmes non résolus.

13. Ces recommandations sont également présentées dans des tableaux en regard des classes pertinentes de la CPC.

14. Depuis la publication de la CPC, l'Organisation des Nations Unies a publié Une enquête type sur les services informatiques^b, qui contient un ensemble révisé de catégories de la CPC dans le domaine des services informatiques. Le Groupe de Voorburg a également approuvé une enquête type pour le secteur des télécommunications, qui contient un ensemble révisé de catégories de la CPC dans le domaine des télécommunications. Dans les deux cas, les recommandations du Groupe sont présentées dans un tableau en regard des catégories utilisées pour l'enquête type et les rapports entre l'enquête type et la CPC font l'objet d'un tableau complémentaire.

15. Afin de mieux faire comprendre les recommandations du Groupe de Voorburg, on a utilisé des numéros de code, sauf dans les cas où il n'existait pas d'indicatifs à trois chiffres. Quand la version définitive de la CPC aura été mise au point, il faudra revoir complètement la structure des indicatifs pour la partie consacrée aux services, afin de tenir compte des recommandations du

Groupe de Voorburg et d'équilibrer les poids statistiques des différentes catégories.

B. Notes explicatives

16. La section II des recommandations détaillées porte sur les notes explicatives de la CPC; aucune tentative n'a encore été faite pour refondre intégralement ces notes.

17. Les notes explicatives ne sont à remplacer complètement que dans trois cas – groupes 752 (Services de télécommunications), 83 (Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs) et 84 de la CPC (Services informatiques).

18. Dans tous les autres cas, les notes accompagnant les recommandations détaillées précisent simplement les notes explicatives existantes en fournissant une liste des inclusions et des exclusions. Ces inclusions ou exclusions devront être revues en même temps que les notes existantes; on ne les adoptera définitivement qu'après avoir vérifié qu'elles ne font pas double emploi.

19. Reste à revoir les notes explicatives en tenant compte des recommandations qui ont été formulées concernant la structure de la CPC. Pour les classes qu'il est recommandé de diviser ou de regrouper, on a indiqué ce qu'il convenait de faire pour réviser la note explicative sans toutefois procéder à la révision elle-même.

20. On pourrait mettre au point la version définitive de la CPC de deux façons différentes : soit on pourrait compléter le descriptif en y ajoutant ou en supprimant des descriptions de produits; soit on pourrait le remplacer par des listes de descriptions de produits. Cette dernière méthode serait préférable pour une classification de produits mais pourrait se révéler difficile à appliquer sauf s'il s'avérait possible d'identifier les services donnant lieu à des transactions et se prêtant à la collecte des données.

IV. PERSPECTIVES

21. La plupart des bureaux de statistique commencent à peine à introduire une dimension Produits dans leurs programmes de collecte de données statistiques relatives aux services. Les recommandations détaillées ne s'appuient elles-mêmes que sur l'expérience d'un petit nombre de pays et il est peu vraisemblable que la partie de la CPC consacrée aux services sera intégralement testée en temps voulu pour que la Commission de statistique l'examine et l'adopte à sa vingt-huitième session. Le Groupe de Voorburg est conscient du fait que :

- a) Une classification internationale de services est indispensable;
- b) La partie de la CPC consacrée aux services est la seule classification internationale de services disponible;
- c) Nombre d'éléments importants de cette classification auront été convenablement testés, mais pas tous;

d) La CPC sert essentiellement de base à la classification pour le commerce international des services et aux négociations y relatives.

22. Le Groupe de Voorburg recommande donc à la Commission de statistique de demander qu'une version révisée de la CPC incorporant ses conclusions et recommandations ainsi que celles d'autres utilisateurs lui soit présentée pour adoption à sa vingt-neuvième session et que cette version s'intitule CPC, Révision 1.

23. À la différence d'une nomenclature d'activités, qui peut n'être révisée que de loin en loin, une classification de produits telle que la CPC nécessite des révisions fréquentes; le Groupe de Voorburg recommande instamment l'adoption d'un programme garantissant que ces révisions seront effectuées.

A. Structure et détail de la partie de la Classification centrale de produits provisoire consacrée aux services

24. Il est recommandé qu'à sa vingt-neuvième session, la Commission de statistique adopte les indicatifs à trois et quatre chiffres de la CPC pour la compilation des statistiques des services à des fins de comparabilité internationale et que, lorsque des sous-classes (indicatif à cinq chiffres) ont été définies, celles-ci servent à définir le contenu des classes (indicatif à quatre chiffres) et soient utilisées par ceux qui le désirent lors de la collecte et de la compilation des données. Il est également indiqué que, pour certaines parties de la classification, des indicatifs à quatre et cinq chiffres ne pourront être définis qu'après que les utilisateurs auront procédé à des essais plus poussés.

25. Il est manifeste que des analyses répondant à des besoins différents, par exemple la compilation de statistiques concernant le tourisme et l'environnement, doivent s'appuyer sur des agrégats différents. À l'heure actuelle, le Groupe de Voorburg n'est pas à même de recommander l'utilisation d'agrégats uniformément définis à partir de principes spécifiques; les utilisateurs sont invités à définir d'autres agrégats en fonction de leurs propres besoins.

B. Contribution du Groupe de Voorburg

26. Le Groupe de Voorburg sera à même de revoir toute la partie de la CPC consacrée aux services (divisions 50 à 99) en temps voulu pour en présenter le texte révisé à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session : il lui soumettra en même temps ses recommandations concernant la structure et le détail de cette partie ainsi que des notes explicatives révisées.

27. Afin d'être à même de produire une CPC, Révision 1 pour la soumettre à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session, le Groupe de Voorburg priera ses membres de revoir le texte intégral de la CPC à la lumière des recommandations détaillées, et d'examiner notamment les problèmes non résolus; de tenir compte des résultats obtenus par les Européens dans le cadre de l'utilisation de la classification des produits par activités et de toute autre expérience qu'ils pourront avoir acquise en utilisant la CPC; et de prendre en

considération les besoins du Système de comptabilité nationale, 1993 (SCN, 1993).

C. Rapports avec d'autres classifications

28. Il ressort de la présente analyse qu'il est indispensable de revoir le contenu de certaines branches de l'industrie des services de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 3 (CITI, Rev. 3) à la lumière des résultats obtenus dans le cadre de l'utilisation de la CPC. La version de la CPC, qui sera présentée à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session, aura vraisemblablement, en outre, une incidence sur le contenu d'autres branches d'activités de la CITI, Révision 3; il en ira de même pour toute recommandation formulée par les utilisateurs de la partie de la CPC consacrée aux biens. En outre, les modifications recommandées pour la CPC peuvent avoir une incidence sur les classifications fondées sur la CPC que d'autres organisations internationales sont en train de mettre au point. La Commission devrait tenir compte de ces répercussions et demander que les liens qui existent actuellement entre les différentes classifications soient maintenus.

V. QUESTIONS À EXAMINER

29. Sur la base des informations fournies dans le présent rapport, la Commission voudra peut-être :

- a) Approuver les recommandations du Groupe de Voorburg;
- b) Approuver, en particulier, la recommandation du Groupe de Voorburg concernant la structure détaillée de la CPC;
- c) À la lumière de ce qui précède, fournir de nouvelles directives, afin que la CPC, Révision 1 puisse être mise au point en temps voulu pour lui être présentée à sa vingt-neuvième session; la Commission voudra peut-être également préciser le rôle que le Groupe de Voorburg devra jouer dans les nouvelles révisions de la CPC.

Notes

^a Classification centrale de produits provisoire, Études statistiques, Série M, No 77 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XVII.12).

^b Études statistiques, Série M, No 81 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XVII.12).
